LES AILES DEPLOYEES

ASSOCIATION D'AIDE A LA SANTE MENTALE

31, rue de Liège
75008 PARIS

SIREN : 775 670 896
APE : 8610Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Cabinet Jégard Paris
5 rue du Havre
75008 Paris
Tél. +33 1 45 31 53 37
contact@jegardcreatis.com

SAS au capital de 148 898 €
APE 6920Z - TVA FR 50 489 746 255
RCS Paris - Siret 489 746 255 00020
www.jegardcreatis.com

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

LES AILES DEPLOYEES
ASSOCIATION D'AIDE A LA SANTE MENTALE

31, rue de Liège
75008 PARIS

SIREN : 775 670 896
APE : 8610Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Ailes Déployées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Jégard Créatis

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus nous attirons votre attention sur le § 6.2.2 qui mentionne l'apport au fonds de dotation LES AILES DEPLOYEES.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la traduction comptable des impacts de la réforme tarifaire relative au financement des établissements de psychiatrie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier adressé aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jégard Paris
Représenté par,

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures pour le compte de
Catherine SAGE
(c.sage@jegardcreatis.com)
Date : 22/06/2023 10:52:56
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par email :
100430

Catherine SAGE
Associée

Jégard Créatis

COMPTES ANNUELS

LES AILES DEPLOYEES

BILAN ACTIF AU 31/12/2022

ACTIF	Exercice 31/12/2022			Exercice 31/12/2021
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	549 796	550 004	- 209	
Frais de recherche et de développement			-	
Donations temporaires d'usufruit			-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	372 813	217 484	155 328	189 661
Autres immobilisations incorporelles	221 909	151 637	70 271	114 653
Immobilisations incorporelles en cours	103 073		103 073	
Avances et acomptes			-	
Immobilisations corporelles			-	
Terrains	1 205 354		1 205 354	1 212 367
Constructions	30 087 677	13 171 024	16 916 653	17 970 479
Installations techniques, matériel et outillage industriels	113 047	69 208	43 839	33 975
Autres immobilisations corporelles	7 684 910	5 206 598	2 478 312	2 339 347
Immobilisations corporelles en cours	18 510 087		18 510 087	5 490 226
Avances et acomptes	467 114		467 114	32 213
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-	
Immobilisations financières			-	
Participations et Créances rattachées			-	
Autres titres immobilisés	356 074		356 074	356 074
Prêts	342 197		342 197	297 869
Autres	2 107 942		2 107 942	118 999
Total I	**62 121 993**	**19 365 956**	**42 756 037**	**28 155 864**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	31 950		31 950	24 742
Avances et acomptes	20 051		20 051	-
Créances			-	-
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 575 971	329 116	2 246 856	2 397 377
Créances reçues par legs ou donations			-	-
Autres	3 464 590	30 070	3 434 520	3 669 048
Valeurs mobilières de placement			-	-
Instruments de trésorerie			-	-
Disponibilités	18 279 982		18 279 982	7 597 899
Charges constatées d'avance	335 998		335 998	400 308
tal II Total II	**24 708 543**	**359 185**	**24 349 357**	**14 089 374**
Frais d'émission des emprunts (III)			-	
Primes de remboursement des emprunts (IV)			-	
Ecarts de conversion Actif (V)			-	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**86 830 536**	**19 725 142**	**67 105 394**	**42 245 238**

LES AILES DEPLOYEES

BILAN PASSIF AU 31/12/2022

PASSIF	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	2 825 277	2 825 277
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	9 863 676	9 486 210
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées		*- 1 077 032*
Autres		
Report à nouveau	2 802 515	2 715 217
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées		*191 445,00*
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 291 083	87 143
- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées		*150 869*
Situation nette (sous total)	**13 200 385**	**15 113 847**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	7 403 245	492 749
Provisions réglementées	641 385	1 070 862
Total I	**21 245 015**	**16 677 458**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 446 941	1 148 277
Total II	**1 446 941**	**1 148 277**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	149 872	303 388
Provisions pour charges	1 089 170	1 053 310
Total III	**1 239 042**	**1 356 698**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31 722 725	17 829 328
Emprunts et dettes financières diverses	13 902	14 378
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 334 292	924 905
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 093 982	2 986 113
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	852 703	543 623
Autres dettes	6 156 791	603 208
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		161 250
Total IV	**43 174 396**	**23 062 805**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	**67 105 394**	**42 245 238**

ENGAGEMENTS DONNES

LES AILES DEPLOYEES

COMPTE DE RESULTAT exercice clos au 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	550	550
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées		
Ventes de prestations de service	2 199 107	2 202 448
dont parrainages		
dont ventes de prestations de services des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées		
Productions immmobilisées	76 490	53 141
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	24 758 817	22 384 867
dont concours publics et subventions d'exploitation des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	5 936	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	41 832	25 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	598 004	299 825
Utilisations des fonds dédiés	160 803	312 841
Autres produits	1 939 358	1 865 866
Total I	29 780 897	27 144 538
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	185 399	209 343
Variation de stock	3 445	- 5 605
Achats de matières premières et autres approvisionnement	198 277	175 888
Variation de stock	- 10 654	1 514
Autres achats et charges externes	6 093 763	5 299 881
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 489 487	1 459 602
Salaires et traitements	12 546 920	11 702 818
Charges sociales	5 664 779	5 236 732
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 163 001	2 059 955
Reports en fonds dédiés	459 467	545 249
Autres charges	142 228	59 148
Total II	**28 936 112**	**26 744 525**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	844 785	400 013

LES AILES DEPLOYEES

COMPTE DE RESULTAT exercice clos au 31/12/2022

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 627	3 499
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		825
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		14 267
Total III	6 627	18 591
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	487 345	505 581
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		2 246
Total IV	487 345	507 827
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 480 718	- 489 236
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	364 068	- 89 223
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	254 446	129 589
Sur opérations en capital	2 503 947	84 746
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	78 838	31 357
Total V	2 837 232	245 692
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	145 416	3 692
Sur opérations en capital	5 318 550	12 959
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	28 186	51 338
Total VI	5 492 152	67 989
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 2 654 920	177 703
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	230	1 337
Total des produits (I + III + V)	**32 624 757**	**27 408 821**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**34 915 839**	**27 321 678**
EXCEDENT OU DEFICIT	**- 2 291 083**	**87 143**
- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées		*150 869*
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	

ASSOCIATION LES AILES DEPLOYEES

31 RUE DE LIEGE

75008 PARIS

ANNEXE

1 Préambule 3
2 Présentation de l'association et de ses activités 3
2.1 Présentation de l'association 3
2.2 Faits significatifs 4
3 Règles et méthodes comptables 5
3.1 Principes comptables 5
3.2 Dérogations aux principes comptables 5
3.3 Evènements postérieurs à la clôture 5
3.4 Changements de méthodes comptables 6
3.5 Principales méthodes utilisées 6
3.5.1 Agrégation des comptes annuels 6
3.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles 7
3.5.3 Immobilisations en cours 8
3.5.4 Créances et dettes 8
3.5.5 Valeurs mobilières de placement (VMP) 8
3.5.6 Provisions pour risques et charges 9
3.5.7 Subventions d'investissement sur biens renouvelables 10
3.5.8 Provisions réglementées 10
3.5.9 Fonds dédiés 11
4 Informations relatives au bilan 12
4.1 Actif 12
4.1.1 Tableau des immobilisations 12
4.1.2 Tableau des amortissements 13
4.1.3 Etat des créances 14
4.1.4 Détail des produits à recevoir 14
4.2 Passif 15
4.2.1 Variation des fonds propres 15
4.2.2 Résultat effectif des établissements ou catégories d'établissements 16
4.2.3 Réserve pour projet de l'entité 16
4.2.4 Tableau des provisions pour risques et charges 17
4.2.5 Etat des dettes 18
4.2.6 Etat des charges à payer 18

4.2.7 Détail des produits constatés d'avance 18
5 Informations relatives au compte de résultat 19
5.1 Présentation des produits d'exploitation 19
5.2 Charges et produits exceptionnels 19
6 Autres informations 20
6.1 Contributions volontaires en nature 20
6.2 Transactions effectuées avec des contreparties 20
6.3 Engagements hors bilan 21
6.3.1 Engagements financiers 21
6.4 Effectif moyen 22
6.5 Honoraires du commissaire aux comptes 23
6.6 Information sur les rémunérations des dirigeants 23

1 PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 67 105 394 €
- Total du compte de résultat *(Produits) :* 32 624 757 €
- Total du compte de résultat (*Charges*) : 34 915 839 €
- Résultat de l'exercice *(Déficit) :* - 2 291 083 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels *arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association LES AILES DEPLOYEES.*

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITES

2.1 Présentation de l'association

L'association Les ailes déployées est une association reconnue d'intérêt général, créée en 1959 par le Docteur Jolivet, qui accompagne les personnes en situation de handicap psychique ou mental dans les soins, l'hébergement, l'insertion et l'emploi.

Elle propose à Paris, mais également en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise, une offre de soins diversifiée dans les champs sanitaire et médico-social au sein de ses unités et établissements qui travaillent en partenariat avec de nombreuses équipes publiques ou privées, associatives ou lucratives.

12 UNITES SANITAIRES :

Les Maisons hospitalières de Cergy (95)
Maison Partenaires – 55 lits
Espace de Jour Réhab – 25 lits
Passerelle – 15 lits
Chantemerle à Bois-le-Roi (77) – 55 lits
Centre Mogador (Paris 9è) – 25 places
Centre de traitement et réadaptation (Paris 8è) – 27 places
Espace Ados (Paris 8è) - 13 places
Espace jeunes adultes (Paris 11è) – 12 places
Espace Phare (Paris 15è) – 27 places
Foyer Relais (Paris 8ème) – 17 places
Espace Famille et Couple (Paris 8è) - séances / consultations
Etude et Traitement Analytique par le Psychodrame (Paris 8è) - séances / consultations

3 UNITES MEDICO-SOCIALES :

ESAT Bastille – 166 places
- Ateliers Faubourg (Paris 11è)
- Ateliers Perrette (Paris 15è)
- Ateliers Viala (Paris 15è)

Service Emploi Accompagné (Paris 9è) – 75 places
SAMSAH Escal'

1 ENTREPRISE ADAPTEE SOUS MANDAT DE GESTION :

SOTRES (Nanterre - 92) sous mandat de gestion - 30 postes adaptés agréés (18 ETP)

1 ORGANISME DE FORMATION

Pratiques et formation

2.2 Faits significatifs

Pour 2022, les faits marquants concernent principalement :

- L'inflation et l'invasion de l'Ukraine

L'année 2022 a été marquée par le retour de l'inflation après plusieurs années de relative stabilité. L'Association reste relativement épargnée par cette hausse des coûts de l'énergie grâce aux travaux annuels de négociation du contrat d'énergie mais aussi un peu de chance sur le calendrier.
Nos financeurs nous ont soutenus en accordant des crédits « inflation » ainsi qu'une aide en trésorerie pour notre ESAT au cours de l'année 2022.

- La réforme du financement

La réforme du financement de la psychiatrie et la réforme du ticket modérateur qui l'accompagne ont été mises en application au 1er janvier 2022.
Les prix de journée et tarifs de référence ont disparu pour laisser place à des tarifs journaliers de prestation et à un mécanisme de convergence sur 3 ans. L'objectif affiché, un seul tarif journalier national par prestation, est rattrapé par le mille-feuille administratif. Ainsi, il demeure des distinctions de tarifs à prestation identique selon le type d'établissement (privé ou public, sectorisé ou non etc…). Le cahier des charges techniques ayant été communiqué tardivement, certains éditeurs ont été pris de cours et les difficultés rencontrées ne sont pas encore résolues.
La réforme du financement de la psychiatrie instaure pour tous les établissements de psychiatrie français un modèle commun de financement. Ce dernier comporte plusieurs dotations, chacune dépendant d'une variable différente :

- Dotation Populationnelle qui dépend de l'origine géographique de la population accueillie,
- Dotation File Active qui dépend de l'activité réalisée.

Ce modèle, dont une ébauche nous a été communiquée en 2021, n'était pas finalisé au 1er janvier 2022. Nos financements stables ont été gelés au niveau de ceux de 2021 jusqu'au mois d'avril 2023, avant qu'une première version « à blanc » nous soit adressée.

- Les activités

Au sortir de la crise sanitaire, nos établissements, notamment les hôpitaux de jours, n'ont pas tous retrouver l'activité attendue en temps normal. La montée en charges des unités ouvertes pendant la période de crise sanitaire, EJR & Espace Ados s'est poursuivie plus lentement qu'anticipé..

- 2.1.4 Les projets de l'association

Les projets majeurs déjà engagés auparavant se sont poursuivis en 2022. La construction des Maisons Hospitalières de Sénart a suivi son cours malgré la tension sur la disponibilité des matériaux et leur coût. Un avenant a été signé en fin d'année 2022 assurant un partage des surcoûts entre le promoteur, ses prestataires et l'Association. Le soutien financier octroyé par l'Agence Régionale de Santé pour ce projet, plus important qu'anticipé, permet de faire face à ces surcoûts.
L'ancien appartement de l'Espace Mogador a été vendu en juin 2022.
L'Association a mobilisé le produit de cette vente afin de renforcer sa présence sur le site de Bastille en envisageant d'acquérir les deux boutiques encadrant l'entrée de la cour du Faubourg. Afin de porter juridiquement ce projet et les éventuels projets immobiliers futurs, l'Association a créé son Fonds de Dotation en fin d'année 2022. Un apport de l'Association à ce fonds de dotation a été accordé afin de finaliser cette opération immobilière ;

- Les mesures sociales

Pour faire face à l'inflation, le gouvernement a décidé par un décret du 7 juillet 2022 de revaloriser le point d'indice des agents de la fonction publique de 3,5%. De manière corrélative, la convention collective 1951 a bénéficié d'une augmentation de son point d'indice à 4,58 € au 1er juillet 2022, soit une hausse de 3%. Cette mesure nationale a été financée.

3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

A la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- du code de l'action sociale et des familles CASF, pour les provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L312-1 du CASF ;
- de l'instruction M21 pour la partie sanitaire relevant du code de la santé publique.
- de l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires.

3.2 Dérogations aux principes comptables

NEANT

3.3 Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

3.4 Changements de méthodes comptables et d'estimation

NEANT

3.5 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.5.1 Agrégation des comptes annuels

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre, un siège (service commun), une activité propre.

Ces établissements tiennent une comptabilité commune avec répartition analytique afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat de l'association résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services. En fait compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister sur le plan financier.

Les opérations internes à l'association ont fait l'objet d'une élimination. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège et des prestations réciproques.

Le tableau de la note 4.2.2 détaille les résultats par établissement.

3.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les frais d'établissement sont immobilisés.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour une durée variant de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

- Constructions	par composants
- Agencement des constructions	10 à 40 ans
- Agencement et installations	5 à 15 ans
- Mobilier, matériel et véhicules	2 à 10 ans

Construction par composants

Le coût des constructions est le coût total augmenté des frais accessoires, y compris les retenues de garantie et les intérêts d'emprunts liés à la construction de la Maison Hospitalière de Sénart (MH2).

Les durées retenues sont :

1- gros œuvre : 30 à 50 ans
2- habillage / Cloisons doublage : 20 à 40 ans
3- toit terrasse : 30 ans
4- Etanchéité/ Couverture/ Métallerie : 20 ans
5- sécurité : 10 ans
6- Ascenseurs : 10 ans
7- Aménagements décoration / Menuiserie / Revêtements : 10 ans
8- Géothermie : 25 ans
9- Électricité : 15 à 25 ans
10- Équipement cuisine : 10 ans
11- Plomberie : 10 ans
12- Peinture : 5 ans
13- Climatisation : 10 ans

3.5.3 Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours sont présentées dans le tableau ci-après :

	31/12/21	Augmentation	Diminution	Virement	31/12/22
En cours CEGI	8 520	21 224	8 520		21 224
En cours WEB ET LOGICIELS	73 839	8 010			81 849
En cours Chantemerle		6 554			6 554
En cours ESAT BASTILLE	-	58 479			58 479
En cours UAPF	1 360		1 360		0
En cours CERGY	4 077		4 077		0
En cours Liège		1 283			1 283
En cours ETR		592			592
En cours MH SENART	5 402 430	13 040 748			18 443 178
TOTAL	**5 490 227**	**13 136 891**	**13 957**	**-**	**18 613 160**

3.5.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Le montant des dépréciations de créances, à fin 2022, s'élève à 359 185 € (dont 30 070 € de dépréciations de créances IJSS) contre 228 667 € (dont 19 004 € de dépréciations de créances IJSS) à fin 2021.

3.5.5 Valeurs mobilières de placement (VMP)

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition.

En 2022, les soldes créditeurs de la banque BFCC et de la Caisse d'Epargne ont été portés en minoration des soldes débiteurs de ces banques car l'association bénéficie d'une convention de fusion des comptes bancaires ouverts à la BFCC et à la caisse d'Epargne.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition par rapport à la valeur du marché.
Au 31 décembre 2022, il n'existait aucune plus ou moins-value latente.

3.5.6 Provisions pour risques et charges

- ***Provisions pour indemnités de fin de carrière***

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de l'association, outre l'application des règles conventionnelles (avant impact de la recommandation patronale du 2 décembre 2012), les règles suivantes ont été appliquées :

- taux de charges sociales retenu : 54,64 %
- taux d'évolution de la masse salariale : 3 %
- taux d'actualisation : 3,76 %
- âge de départ à la retraite : 62 ans

Comptabilisation

L'association a opté pour la comptabilisation totale de la provision pour indemnités de fin de carrière. Son montant au 31 décembre 2022 est de 520 315 €.

- ***Les provisions pour risques et charges se décomposent de la façon suivante :***

  - Provisions pour risques

Année de constitution	Unités	Nature	Solde au 31/12/N-1	Dotations N	Reprises N	Solde au 31/12/N
						-
2021	BLR	RISQUE RESTALLIANCE	68 108,30			68 108,30
2022	BLR	RISQUE RESTALLIANCE REPRISE	-		68 108,30	- 68 108,30
			68 108,30	-	68 108,30	-
2020	CERGY MP	PROV RISQUE DOMMAGE SNCF	37 871,91			37 871,91
2021	CERGY MP	LITIGE AGELAS	9 000,00			9 000,00
2021	CERGY MP	RISQUE RESTALLIANCE	47 280,60			47 280,60
2022	CERGY MP	RISQUE RESTALLIANCE REPRISE	-		47 280,60	- 47 280,60
2022	CERGY MP	LITIGE AGELAS REPRISE	-		9 000,00	- 9 000,00
			94 152,51	-	56 280,60	37 871,91
2021	CERGYEJR	RISQUE RESTALLIANCE	8 536,77			8 536,77
2021	CERGYEJR	RISQUE RESTALLIANCE REPRISE	-		8 536,77	- 8 536,77
			8 536,77	-	8 536,77	-
2021	CERGY PASS	RISQUE RESTALLIANCE	9 850,13			9 850,13
2022	CERGY PASS	RISQUE RESTALLIANCE	-		9 850,13	- 9 850,13
			9 850,13	-	9 850,13	-
2020	DT75	RISQUE VAILLANTIS	112 000,00			112 000,00
2021	DT75	RISQUE RESTALLIANCE	10 739,90			10 739,90
2021	DT75	RISQUE RESTALLIANCE REPRISE	-		10 739,90	- 10 739,90
			122 739,90	-	10 739,90	112 000,00
TOTAL			303 387,61	-	153 515,70	149 871,91

  - Gros Entretien : 569 K€

Etablissements	PGE 2022
MAISONS PARTENAIRE CERGY	111 945
CERGY EJR	15 992
CERGY PASSERELLE	31 984
PRATIQUE ET FORMATION	13 448
DT 75 PARIS	21 280
DT 75 EJA	66 430
DT ETR	27 900
DT PHARE	36 000
ESAT COMMERCIAL	74 822
ESAT SOCIAL	59 049
MOGADOR	70 062
SIEGE	17 471
UAPF	22 473

3.5.7 Subventions d'investissement sur biens renouvelables

Ce poste étant supprimé, des reclassements ont été effectués à l'ouverture de l'exercice.

Des financements privés reçus au cours des exercices précédents pour financer des investissements ont été comptabilisés en subventions d'investissement.

Les subventions antérieures entièrement amorties ont été reclassées dans un compte de report à nouveau spécifique.

3.5.8 Provisions réglementées

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M21, secteur sanitaire, n'est pas remise en cause, sa comptabilisation est inchangée.

Au 31/12/2022, l'association comptabilise les provisions pour renouvellement des immobilisations ci-après:

Année de constituti	Unités	Nature	Solde au 31/12/N-1	Dotations N	Reprises N	Reclassement	Solde au 31/12/N
2013	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE	43 369,00				43 369,00
2014	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE	43 369,00				43 369,00
2015	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE	37 700,00				37 700,00
2016	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE	37 700,00				37 700,00
2017	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE	37 700,00				37 700,00
2018	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE	37 700,00				37 700,00
2019	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE	37 700,00				37 700,00
2020	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE	37 700,00				37 700,00
2021	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE	37 700,00				37 700,00
2022	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE		26 982,71		377 620,71	- 350 638,00
			350 638,00	26 982,71	-	377 620,71	-
2017	PARIS- DT 75	Castagnary	357 368,75				357 368,75
2018	PARIS- DT 75	Reprise Travaux Castagnary	- 8 716,68				- 8 716,68
2019	PARIS- DT 75	Reprise Travaux Castagnary	- 50 742,88				- 50 742,88
2019	PARIS- DT 75	Requalification Travaux liège	448 416,00				448 416,00
2019	PARIS- DT 75	Requalification Travaux liège	200 000,00				200 000,00
2020	PARIS- DT 75	Reprise Travaux Castagnary	- 50 742,84				- 50 742,84
2021	PARIS- DT 75	Reclassement => compte Fonds dédiés (Fonds CC	- 247 152,35				- 247 152,35
2021	PARIS- DT 75	Reprise Travaux liège	- 23 970,94				- 23 970,94
2022	PARIS- DT 75	Reclassement => compte Fonds dédiés (Fonds CCAH)			28 457,11		- 28 457,11
2022	PARIS- DT 75	Reprise Travaux liège			43 413,56		- 43 413,56
			624 459,06	-	71 870,67		552 588,39
2018	BLR	Normes sécurité Eau Dechet	99 712,80				99 712,80
2019	BLR	Reprise sécurité Eau Déchet	- 4 038,93				- 4 038,93
2020	BLR	Reprise sécurité Eau Déchet	- 4 471,06				- 4 471,06
2021	BLR	Reprise sécurité Eau Déchet	- 7 399,94				- 7 399,94
2022	BLR	Reprise sécurité Eau Déchet Travaux WC			6 967,81		- 6 967,81
			83 802,87		6 967,81		76 835,06
TOTAL			1 058 899,93	26 982,71	78 838,48	377 620,71	629 423,45

3.5.9 Fonds dédiés

Au 31/12/2022, l'association comptabilise les fonds dédiés ci-après:

- #19220000 FONDS DEDIES AUTORITE TARIFICATION (EXPLOITATION)

- BLR Financement (GPEC VNC Déménagement) => 337 217 €
- CERGY CSLM => 14 923 €
- DT75 PARIS Financement (ETP FIR, DIM) => 32 468 €
- RPS95 RENOVO => 400 000 €

- #19400000 FONDS DEDIES SUVBVENTION FONCTIONNEMENT

- ESAT Social financement dotation COVID => 20 683 €
- SIEGE DRFIP SPORT 24 => 29 010 €

- #19410000 FONDS DEDIES SUVBVENTION FONCTIONNEMENT

- ESAT Social Financement /CNR (Qualité de la vie au travail/Cuisine) => 411 957 €

- #19500000 FONDS DEDIES CONTRIBUTION FINANCIERE

- DT75 PARIS Subvention Fondation de France => 25 000 €
- DT75 PHARE CCAH => 145 680 €
- MOGADOR (Financement projet numérique) => 30 000 €

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement	553 792	2 098	3 996	-2 098	549 796
Autres immobilisations incorporelles	623 494	18 876	47 648		594 721
TOTAL (I)	**1 177 286**	**20 974**	**51 644**	**-2 098**	**1 144 517**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	1 212 367		7 013		1 205 354
Constructions	14 286 813	10 258	173 092	11 793	14 135 772
Amenagement constructions	17 156 131	50 610	1 247 843	-6 994	15 951 904
Installations techniques matériel et outillage	91 691	21 356			113 047
Installations générales, aménagement divers	5 485 531	527 654	935 238	7 830	5 085 777
Matériel de transport	44 695	77 950	20 272		102 373
Matériel de bureau et informatique Mobilier	2 588 989	180 682	401 406	-10 531	2 357 734
Emballage					
Autres immobilisations corporelles	122 155	16 872			139 027
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations en cours	5 490 227	13 136 890	13 957		18 613 160
Avances fournisseurs sur immobilisations	32 213	451 781	16 880		467 114
TOTAL (II)	**46 510 812**	**14 474 053**	**2 784 864**	**2 098**	**58 171 262**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	356 074				356 074
Prêts	297 869	44 328			342 197
Autres (cautions appartements)	118 999	1 988 943			2 107 943
TOTAL (III)	**772 941**	**2 033 271**			**2 806 213**
TOTAL (I+II+III)	**48 461 039**	**16 528 298**	**2 836 508**		**62 121 993**

4.1.2 Tableau des amortissements

AMORTISSEMENTS	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	virement poste à poste Regul	Solde fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement	553 792	209,00	3 996		550 005
Autres immobilisations incorporelles	319 179	97 591	47 648		369 122
TOTAL (I)	**872 971**	**97 800**	**51 644**		**919 127**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions	4 975 248	428 489	170 816		5 232 921
Agencement et Amenagement Constructions	8 497 218	682 707	1 241 822		7 938 103
Installations techniques matériel et outillage	57 716	11 492			69 208
Installations générales, aménagement divers	4 033 809	318 902	898 940		3 453 771
Matériel de transport	28 792	6 739	20 272		15 259
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 763 927	267 154	389 414		1 641 667
Emballage récupérables et divers					
Autres	75 495	20 408			95 903
TOTAL (II)	**19 432 203**	**1 735 891**	**2 721 264**		**18 446 830**
TOTAL (I+II)	**20 305 174**	**1 833 690**	**2 772 908**		**19 365 956**
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financière - exceptionnelle		1 833 690			

4.1.3 Etat des créances

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts (1)	342 197		342 197
Autres immobilisations financières	2 107 942		2 107 942
Usagers et comptes rattachés	2 575 971	2 575 971	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	3 464 590	3 464 590	
Charges constatées d'avance	335 998	335 998	
TOTAL	**8 826 698**	**6 376 559**	**2 450 139**
(1) Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	44 328		44 328

4.1.4 Détail des produits à recevoir

Détail des produits à recevoir	Montants
Facture à établir	77 676,44
Créances IJSS	61 156,81
Subvention Invest MHS Art 50	2 500 000,00
Subventions à recevoir FMIS	435 380,00
Subvention ARS Degel 2020 MH	55 944,51
Subvention SEA à recevoir	190 167,00
Diverses subventions et produits à recevoir	13 031,91
TOTAL	3 333 356,67

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise					
Statutaires	0				0
Complémentaires	0				0
Fonds propres avec droit de reprise					
Statutaires	0				0
Complémentaires	2 825 277				2 825 277
Ecarts de réévaluation	0				0
Réserves	0				0
Réserves statutaires ou contractuelles	0				0
Réserves pour projet de l'entité	9 486 210	377 465			9 863 675
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	0				0
Autres	0				0
Report à nouveau	2 715 216	-290 322	377 621		2 802 515
Dont activités SMS sous gestion contrôlée					*0*
Excédent ou déficit de l'exercice	87 143	-87 143	-2 291 083		-2 291 083
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	*0*				*0*
SITUATION NETTE (I)	**15 113 846**	**0**	**-1 913 462**	**0**	**13 200 384**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	492 749		7 090 439	179 942	7 403 246
Provisions réglementées	1 070 862		26 983	456 459	641 386
TOTAL (II)	**1 563 611**	**0**	**7 117 422**	**636 401**	**8 044 632**
TOTAL (I+II)	**16 677 457**	**0**	**5 203 960**	**636 401**	**21 245 016**

4.2.2 Résultat effectif des établissements ou catégories d'établissements

	Résultat 2022	*Résultat 2021*
Bois le Roi - Chantemerle	316 338,96	- *183 071,11*
ESAT Social	221 376,84	*150 869,32*
Maison Partenaire Cergy	- 81 189,82	*55 031,49*
EJR CERGY	164 318,16	- *273 896,23*
PASSERELLE CERGY	278 060,85	*382 608,12*
MH RENOVO	26 807,39	
Mogador	1 859,86	*54 000,27*
DASS Paris - DT75 Foyer	84 325,66	*245 621,75*
DT EJA	108 642,15	*16 843,82*
DT PHARE	- 95 531,34	*73 514,42*
DT ETR	174 333,46	
SAMSAH Escal'	- 61 032,24	
Siège	158 368,48	- *9 467,70*
UAPF	- 547 345,80	- *461 058,92*
Total gestion contrôlée	**749 332,61**	***50 995,23***
Gestion Associative	- 3 003 095,65	- *59,88*
Pratique et Formation	- 15 255,19	- *38 149,94*
ESAT Commercial	- 73 586,33	- *86 463,89*
SEAS - Emploi Accompagné	51 521,63	*160 821,51*
Total gestion propre	**- 3 040 415,54**	***36 147,80***
Résultat cumulé	**- 2 291 082,93**	***87 143,03***

4.2.3 Réserve pour projet de l'entité

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement : transfert)	Montant fin exercice
Excédent affecté à l'investissement	7 327 054	302 465			7 629 519
Autres réserves	2 011 895				2 011 895
Réserve de compensation	147 261	75 001			222 262
TOTAL	**9 486 210**	**377 466**	**-**	**-**	**9 863 676**

4.2.4 Tableau des provisions pour risques et charges

NATURE DES PROVISIONS	Solde début d'exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	Solde en fin exercice
Provisions pour risques	303 388		153 516	149 872
Provisions pour charges sur legs ou donations				
Provisions pour pensions et obligations similiaires	518 558	72 861	71 105	520 315
Autres provisions pour charges				
Gros entretien	534 751	105 570	71 467	568 854
TOTAL	**1 356 697**	**178 431**	**296 087**	**1 239 041**
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		178 431	296 087	
- financière				
- exceptionnelle				

4.2.5 Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31 722 725	759 286	3 252 103	27 711 336
Emprunts et dettes financières divers (1)	13 902	14 738		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 334 292	1 334 292		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	3 093 982	3 093 982		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	852 703	852 703		
Autres dettes *	6 156 791	6 156 791		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**43 174 396**	**12 211 793**	**3 252 103**	**27 711 336**
(1) Montants : Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice	 14 124 307 728 537			

4.2.6 Etat des charges à payer

Détail des charges à payer	Montants
1) Fournisseurs factures non parvenues :	258 547
2) Personnel *(dettes CP et CET)*	1 275 651
3) Organismes sociaux et fiscaux *(charges / dettes CP, CET)*	666 189
4) Fournisseurs d'immobiisations FNP	155 436
5) Autres charges à payer	48 000
TOTAL	2 403 823

4.2.7 Détail des produits constatés d'avance

Détail des produits	Montants
NEANT	
TOTAL	-

5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 Présentation des produits d'exploitation

Produits d'exploitation	2022	2021
Cotisations	550	550
Ventes de biens et services / ventes de marchandises		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités SMS		
Ventes de prestations de services	2 199 107	2 202 448
dont parrainages		
dont ventes de prestations de services relatives aux activités SMS		
Production immobilisée	76 490	53 141
Produits de tiers financeurs	23 963 594	21 656 150
Concours publics et subventions d'exploitation	795 222	728 717
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
dont dons manuels	5 936	
dont Mécénats		
dont Legs, donations et assurances vie		
Contributions financières	41 832	25 000
Reprises des amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	598 004	299 825
Utilisations des fonds dédiés	160 803	312 840
Autres produits	1 939 358	1 865 866
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**29 780 896**	**27 144 537**

5.2 Charges et produits exceptionnels

Détail des charges	Montants
Sur opération en gestion	145 416
Apport fond de dotation	5 300 000
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	18 550
Dotation aux amortissements et provisions	28 186
TOTAL	5 492 152

Détail des produits	Montants
Sur opération en gestion	254 446
Produits cession element d'actif	2 503 947
Reprise prov reglementée	78 838
TOTAL	2 837 231

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en en 2019.

L'importance et la nature des contributions volontaires ont été revues en application du règlement 2018-06. Compte tenu de leur caractère non significatif, elles n'ont pas été valorisées ni comptabilisées.

6.2 Transactions effectuées avec des contreparties

6.2.1 Mandat de gestion

L'association a effectué avec des personnes physiques ou morales, dénommées contreparties, les transactions courantes non conclues à des conditions normales :

- Désignation des contreparties : ARTAME GALLERY ET SOTRES
- Nature de la relation avec la contrepartie : Mandat de gestion
- Montant des transactions réalisées avec la contrepartie :
  - ARTAME GALLERY : 5 460 €
  - SOTRES : 198 869 €

6.2.2 Transaction avec le fonds de dotation

Au cours de l'exercice 2022, l'association a créé en tant que fondateur le fonds de dotation LES AILES DEPLOYEES déclaré à la préfecture de Paris le 7 décembre 2022 dont le siège social est situé : 31 rue de liège 75008 PARIS et dont l'objet est de recevoir, acquérir, céder et gérer en les capitalisant, des biens et droits de toute nature et, en particulier des immeubles afin de développer ou favoriser, directement ou indirectement, tout projet ou toute action d'intérêt général dans le domaine sanitaire, médico-social, social éducatif ou familial.

L'association a consenti un apport d'un montant 5.300.000€ le 15 décembre 2022 comptabilisé en charge exceptionnelle sur l'exercice 2022.

6.3 Engagements hors bilan

6.3.1 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
a) intérêts restant à courir sur emprunt auprès des établissements de crédit	
part à moins d'un an	442 009
part à plus d'un an et moins de 5 ans	1 553 072
part à plus de cinq ans	1 762 959
b) cautions données	
c) Autres engagements	
Subrogation privilège Vendeur immeuble	1 631 204,48
Hypothèque conventionnelle non rechargeable	13 797 689,00
Privilège de vendeur et de PPD	988 311,00
Garantie SOGAMA Crédit Coopératif	24 780,00
Nantissement de compte de titres financiers SOGAMA	23 607,00

Engagements reçus	Montant
a) cautions reçues	
b) L'association a obtenu de l'ARS une autorisation d'ouverture de 55 lits de psychiatrie générale en postcure dans le cadre de la Maison Hospitalière de Seine-et-Marne à Savigny-le-Temple	

6.4 Effectif moyen

	2022	
CDI	Total Effectif	Nombre ETP
Personnel de direction	12	15
Personnel médical	20	15,63
Personnel éducatif et social	47	44,00
Personnel de service et logistique	21	21,00
Personnel administratif	37	39,72
Personnel soignant	93	79,98
TOTAL	230	215,33

CDD	Total Effectif	Nombre ETP
Personnel de direction	1	1,00
Personnel médical	1	0,20
Personnel éducatif et social	2	1,60
Personnel de service et logistique	2	2,00
Personnel administratif	4	4,30
Personnel soignant	2	1,28
TOTAL	12	10,38

6.5 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 46 010 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce), dont

- 46 010 € au titre de la mission légale de contrôle des comptes

6.6 Information sur les rémunérations des dirigeants

➢ **Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles**

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif aucune rémunération n'a été versée aux « trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés », ceux-ci étant intégralement tous bénévoles.